

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 09.03.2026 Numéro de version 20.2 (remplace la version 20.0)

Révision: 09.03.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:****Cire Déco Extra Liquide****Code du produit:**

1101 incolore satinée

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparationPeinture
Peinture**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**Osmo Holz und Color GmbH & Co. KG
Affhüppen Esch 12
D-48231 Warendorf**Service chargé des renseignements:**Département sécurité de produit
Tel.: +49 (0) 251 / 692 - 188
Fax: +49 (0) 251 / 692 - 462
e-mail: helmut.starp@osmo.de**1.4 Numéro d'appel d'urgence**numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Centrale d'appel de détresse de poison Berlin (24h): +49 (0) 30 / 30686 790
Consultation en anglais et allemand.
Tox Info Suisse Numéro d'urgence 24h/24: 145
(de l'étranger : +41 44 251 51 51)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le****règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.**Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**2.2 Éléments d'étiquetage****Pictogrammes de danger**

néant

Mention d'avertissement

néant

Mentions de danger

néant

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

2.3 Autres dangers

Attention : les matériaux tels que les chiffons imbibés de produit liquide peuvent s'enflammer spontanément. Après utilisation, laisser sécher à plat ou dans un récipient métallique hermétiquement fermé avant de jeter le produit. Toujours porter un masque de protection pendant le ponçage.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 09.03.2026 Numéro de version 20.2 (remplace la version 20.0)

Révision: 09.03.2026

Nom du produit: Cire Déco Extra Liquide

(suite de la page 1)

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

Résultats des évaluations PBT et vPvB**PBT:** Non applicable**vPvB:** Non applicable**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges**

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 64742-48-9 Numéro CE: 918-481-9 Reg.nr.: 01-2119457273-39	hydrocarbures aliphatiques, C10-C13 Asp. Tox. 1, H304, EUH066	25-50%
CAS: 34590-94-8 EINECS: 252-104-2 Reg.nr.: 01-2119450011-60	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	2,5-5%

SVHC Non applicable**Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des mesures de premiers secours****Remarques générales:** Amener les sujets à l'air frais.

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: Rincer la bouche.
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine
Etourdissement

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 09.03.2026 Numéro de version 20.2 (remplace la version 20.0)

Révision: 09.03.2026

Nom du produit: Cire Déco Extra Liquide

(suite de la page 2)

**4.3 Indication des éventuels
soins médicaux immédiats et
traitements particuliers
nécessaires**

En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les
poumons.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants
avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

**Produits extincteurs
déconseillés pour des
raisons de sécurité:**

Jet d'eau à grand débit

**5.2 Dangers particuliers
résultant de la substance ou
du mélange**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Monoxyde de carbone (CO)
dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de
sécurité:**

Porter un appareil de protection respiratoire.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Mesures habituelles pour les incendies chimiques.

Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent
impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles,
équipement de protection et
procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Porter un vêtement personnel de protection.

Pour les non-secouristes

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en
l'absence de formation appropriée.

Pour les secouristes

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

**6.2 Précautions pour la
protection de
l'environnement**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités
compétentes.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 09.03.2026 Numéro de version 20.2 (remplace la version 20.0)

Révision: 09.03.2026

Nom du produit: Cire Déco Extra Liquide

(suite de la page 3)

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).
 Eliminer la matière collectée conformément au règlement.
 Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
 Assurer une aération suffisante.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
 Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

N'employer que dans des secteurs bien aérés.
 Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
 Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
 Eviter la formation d'aérosols.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
 Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
 Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

Manipulation:

Même une petite gorgée peut causer des lésions pulmonaires potentiellement mortelles. Les chiffons remplis de ce liquide doivent être tenus hors de portée des enfants.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Indications concernant le stockage commun:

Pas nécessaire

Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 09.03.2026 Numéro de version 20.2 (remplace la version 20.0)

Révision: 09.03.2026

Nom du produit: Cire Déco Extra Liquide

(suite de la page 4)

**7.3 Utilisation(s) finale(s)
particulière(s)**

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

VLEP Valeur à long terme: 308 mg/m³, 50 ppm
 risque de pénétration percutanée

DNEL

CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

Oral	DNEL Verbraucher (Langzeit - systemische Effekte)	36 mg/kgKG/Tag
Dermique	DNEL Verbraucher (Langzeit - systemische Effekte)	121 mg/cm ²
Inhalatoire	Travailleurs (chronique - effet systémique)	308 mg/m ³
	DNEL Verbraucher (Lanzzeit - systemische Effekte)	37,2 mg/m ³

PNEC

CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

PNEC eau de mer	1,9 mg/l
PNEC eau douce	19 mg/l
PNEC sédiment (eau douce)	70,2 mg/kg
PNEC sédiment (eau de mer)	7,02 mg/kg
Plancher PNEC	2,74 mg/kg
Station d'épuration PNEC	4.168 mg/l
livraison interrompue	190 mg/l

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

appropriés

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de

protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 09.03.2026 Numéro de version 20.2 (remplace la version 20.0)

Révision: 09.03.2026

Nom du produit: Cire Déco Extra Liquide

(suite de la page 5)

Protection respiratoire:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon. Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Demi-masque pour peintre avec raccord fileté rond EN 148-1 (filtre à vis) et filtre combiné A1 - P2 selon DIN EN 14387.

Utiliser un masque respiratoire autonome et à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme aux normes en vigueur, si l'évaluation du risque le requiert.

Protection des mains:

Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum indispensable.

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm

Pour le mélange le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 6).

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc nitrile

Protection des yeux/du visage

En cas de risque d'éclaboussures:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Lunettes de protection hermétiques

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 09.03.2026 Numéro de version 20.2 (remplace la version 20.0)

Révision: 09.03.2026

Nom du produit: Cire Déco Extra Liquide

(suite de la page 6)

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales**

État physique	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Douce
Seuil olfactif:	Non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 180 °C
Inflammabilité	Non applicable
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	0,6 Vol %
Supérieure:	7,0 Vol %
Point d'éclair	> 60 °C (DIN EN ISO 2719)
Température d'auto-inflammation	240 °C
Température de décomposition:	Non déterminé
pH	Mélange non polaire/aprotique.
Viscosité:	
Viscosité cinématique à 20 °C	40-45 s (DIN EN ISO 2431/3mm) >21 mm²/s (40°C) (calculé)
Dynamique:	Non déterminé
Solubilité	
l'eau:	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
Pression de vapeur:	Non déterminé
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	0,86–0,9 g/cm³ (DIN 51757)
Densité relative	Non déterminé

9.2 Autres informations**Aspect:****Forme:** Liquide**Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité****Température d'inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.**Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 09.03.2026 Numéro de version 20.2 (remplace la version 20.0)

Révision: 09.03.2026

Nom du produit: Cire Déco Extra Liquide

(suite de la page 7)

Teneur en solvants:**VOC (CE)** <450 g/l**Changement d'état****Taux d'évaporation:** Non déterminé**Informations concernant les classes de danger****physique****Substances et mélanges explosibles** néant**Gaz inflammables** néant**Aérosols** néant**Gaz comburants** néant**Gaz sous pression** néant**Liquides inflammables** néant**Matières solides inflammables** néant**Substances et mélanges autoréactifs** néant**Liquides pyrophoriques** néant**Matières solides pyrophoriques** néant**Matières et mélanges auto-échauffants** néant**Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau** néant**Liquides comburants** néant**Matières solides comburantes** néant**Peroxydes organiques** néant**Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux** néant**Explosibles désensibilisés** néant**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique**Décomposition thermique/****conditions à éviter:**

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions au contact d'un tissu imbibé de produit (par exemple: bourre de laine de nettoyage).

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Protéger contre les effets de la lumière.

10.5 Matières incompatibles:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de**décomposition dangereux:**Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Oxydes nitriques (NOx)
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 09.03.2026 Numéro de version 20.2 (remplace la version 20.0)

Révision: 09.03.2026

Nom du produit: Cire Déco Extra Liquide

(suite de la page 8)

Indications complémentaires:

Attention : les matériaux tels que les chiffons imbibés de produit liquide peuvent s'enflammer spontanément. Après utilisation, laisser sécher à plat ou dans un récipient métallique hermétiquement fermé avant de jeter le produit.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**CAS: 64742-48-9 hydrocarbures aliphatiques, C10-C13**

Oral LD50 >5.000 mg/kg (rat)

Dermique LD50 >5.000 mg/kg (rat)

Inhalatoire LC50 / 4h >5 mg/l (rat)

CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

Oral LD50 >5.000 mg/kg (rat)

Dermique LD50 9.500 mg/kg (rat)

13.000–14.000 mg/kg (lapin)

Inhalatoire LC50 / 4h 1.667 mg/l (rat)

LC50 / 72h 0,76 mg/l (selenium capricornutum)

Effet primaire d'irritation:**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 09.03.2026 Numéro de version 20.2 (remplace la version 20.0)

Révision: 09.03.2026

Nom du produit: Cire Déco Extra Liquide

(suite de la page 9)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles**(STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité subaiguë à chronique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Toxicité aquatique:****CAS: 64742-48-9 hydrocarbures aliphatiques, C10-C13**

EC50 / 48h >1.000 mg/l (Daphnia magna)

IC50 / 72h >1.000 mg/l (algae)

LC50 / 96h >1.000 mg/l (fish)

CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

EC50 / 48h 70,2 mg/l

1.919 mg/l (Daphnia magna)

EC50/ 72h >969 mg/l (algae)

LC50 / 96h >10.000 mg/l (aqv)

>1.000 mg/l (fish)

5,3 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))

LC50 / 48h 1.919 mg/l (daf)

10,2 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 09.03.2026 Numéro de version 20.2 (remplace la version 20.0)

Révision: 09.03.2026

Nom du produit: Cire Déco Extra Liquide

(suite de la page 10)

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**PBT:** Non applicable**vPvB:** Non applicable**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes**Comportement dans les stations d'épuration:****CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol**

EC50/ 96h | 969 mg/l (algae)

Autres indications écologiques:**Indications générales:** Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation:** De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.**Catalogue européen des déchets**

08 01 12 | déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

15 01 04 | emballages métalliques

15 01 02 | emballages en matières plastiques

Emballages non nettoyés:**Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**Produit de nettoyage****recommandé:** White-Spirit
Osmo Nettoyant et Diluant**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification****ADR, ADN, IMDG, IATA** néant**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU****ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 09.03.2026 Numéro de version 20.2 (remplace la version 20.0)

Révision: 09.03.2026

Nom du produit: Cire Déco Extra Liquide

(suite de la page 11)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR, ADN, IMDG, IATA	
Classe	néant
14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement	
Marine Pollutant:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	Non applicable
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	
	Non applicable
"Règlement type" de l'ONU:	
	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2004/42/CE sans objet

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses

désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 09.03.2026 Numéro de version 20.2 (remplace la version 20.0)

Révision: 09.03.2026

Nom du produit: Cire Déco Extra Liquide

(suite de la page 12)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Service établissant la fiche technique:

Département sécurité des produits

Contact:

Hr. Dr. Starp

Date de la version

précédente:

19.02.2020

Numéro de la version

précédente:

20.0

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 SVHC: Substances of Very High Concern
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Sources

ESIS : European chemical Substances Information System
 ECHA Portal
 Fiches de données de sécurité des fournisseurs de matières premières

* Données modifiées par rapport à la version précédente

Ajouts, suppressions, révisions.
 Mis à jour conformément au règlement (UE) 2020/878 modifiant le règlement (CE) n°: 1907/2006 (REACH)